

**COMPTE RENDU** de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **20 octobre 2006** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5<sup>e</sup> étage (Salle des Présidents).

<http://www.geocities.com/psyhosp>

---

**PRÉSENCES :**

M. Steve Balkou	C.H.U. Sherbrooke
M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
M <sup>me</sup> Louise Bellemare	C.H. Pierre-Boucher, Longueuil
M <sup>me</sup> Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
M <sup>me</sup> Claudine Boulet	C.H. Réseau de Santé Richelieu-Yamaska, Saint-Hyacinthe
M <sup>me</sup> Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
M <sup>me</sup> Rose-Marie Charest	Ordre des psychologues du Québec
M. Gilles Comtois	CSSS de la Haute-Yamaska, Granby
M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
M. Charles Demers	C.H. Pierre-Janet, Hull
M <sup>me</sup> Andrée Deschênes	C.H.U.Q., Québec
M. Denys Dupuis	Ordre des psychologues du Québec
M <sup>me</sup> Andrée Faucher	C.H. Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Bellevue
M. André Gilbert	CSSS Sorel-Tracy
M <sup>me</sup> Johanne Girard	CSSS Gatineau
M. Claude Handfield	C.H. Régional de Lanaudière, Joliette
M <sup>me</sup> Suzanne Lapointe	C.H. Régional du Suroît, Valleyfield
M <sup>me</sup> Lise Nayel	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
M. Bernard Poulin	Institut Philippe-Pinel, Montréal
M <sup>me</sup> Hélène Roy	Hôpital Charles Lemoine, Greenfield Park
M <sup>me</sup> Guylaine Saint-Pierre	C.H. de St.Mary, Montréal
M <sup>me</sup> Suzanne Spénard	Hôpital Jean-Talon, Montréal
M. Bernard St-Onge	CSSS Ouest-de-l'Île – Site Lakeshore
M <sup>me</sup> Élizabeth Wentser-Leporé	Cité de la Santé, Laval
M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
M <sup>me</sup> Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M<sup>me</sup> Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2006;
3. AFFAIRES DÉCOULANT;
4. POSITION DE L'OPQ EN REGARD DE LA TENUE DES DOSSIERS QUANT À :
  - a) Problèmes liés aux co-signatures psychologue et autre professionnel
  - b) Consentement aux soins « psychologiques » en milieu hospitalierPrésence de M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ (10 h 00);
5. NORMES QUÉBÉCOISES POUR LES TESTS;
6. SUIVI DES DOSSIERS :
  - 6.1 Modernisation du système professionnel
  - 6.2 AutresPrésence de M<sup>me</sup> Rose-Marie Charest, présidente de l'OPQ (13 h 00);
7. DIVERS : Équité salariale – Télépsychiatrie;
8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

## 2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 19 MAI 2006**

Le compte rendu de la réunion du 19 mai 2006 est adopté à l'unanimité.

## 3. **AFFAIRES DÉCOULANT**

**Se référant à la page 4, point 7 – Directive 6564 du MSSS (statistiques) :** M. Bernard Poulin demande aux membres de lui faire parvenir, par courriel, toutes leurs questions concernant la nouvelle directives 6564 du MSSS au sujet des statistiques dans le but de se préparer à recevoir M<sup>me</sup> Lynda Cyr à notre prochaine rencontre. Son adresse est :

bernard.poulin.ippm@ssss.gouv.qc.ca

M<sup>me</sup> Lise Nayel propose de suggérer au ministère qu'il y ait un seul logiciel commun pour tous les établissements en ce qui concerne la récolte des statistiques. Par ailleurs, M. Bernard Poulin mentionne qu'il s'agit là d'une partie du problème, l'autre étant l'interprétation que font les établissements de la directive 6564 du MSSS. Autre problème avec les nouveaux regroupements CSSS, les psychologues provenant des CLSC ne comptabilisent pas leurs statistiques de la même façon qu'en centre hospitalier. Aussi, une discussion a lieu sur les deux unités de mesure « intervention » et « usager ».

## 4. **POSITION DE L'OPQ EN REGARD DE LA TENUE DES DOSSIERS QUANT À :**

(Présence de M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ)

### **a) Problèmes liés aux co-signatures psychologue et autre professionnel**

M. Bernard Poulin explique à M. Denys Dupuis, syndic de l'OPQ, la problématique à laquelle les psychologues en milieu hospitalier font face concernant les co-signatures d'évaluations psychiatriques effectuées, par exemple, par trois types de professionnel en plus du médecin.

M. Dupuis souligne qu'il y a deux systèmes distincts dans le milieu de la santé, soit le système professionnel et le système du MSSS (ministère de la Santé et des Services sociaux) qui favorise une approche multidisciplinaire. De plus, il existe 45 ordres professionnels dans le réseau de la santé. Du point de vue déontologique, l'approche multidisciplinaire est inacceptable. M. Dupuis rappelle qu'une signature apposée sur un document confirme l'approbation de son contenu. Certains psychologues disent refuser catégoriquement de signer un rapport conjoint et d'autres mentionnent subir une certaine pression de l'équipe multidisciplinaire. Les membres demandent à M. Dupuis l'appui de l'OPQ dans ce dossier.

En conclusion, une réflexion est à faire sur ce qui est acceptable selon les valeurs des psychologues en plus de répondre aux besoins spécifiques dans le cadre de la multidisciplinarité. M. Dupuis nous propose de former un sous-comité à ce sujet. Une fiche déontologique pourrait être publiée dans la revue de l'OPQ en mai 2007. Pour ce faire, le document devra être prêt à la fin du mois de mars 2007.

### **b) Consentement aux soins « psychologiques » en milieu hospitalier**

Les membres se questionnent à savoir si la politique interne hospitalière concernant le consentement général à l'admission est valide pour toutes interventions. Quelques exemples de problèmes sont donnés. M. Dupuis mentionne, qu'en théorie, le cadre déontologique a préséance. Pour éviter des contraintes, le consentement verbal du patient après explications des modalités par le psychologue, qui prendra soin de mettre une note au dossier à ce sujet, semble une procédure adéquate. En ce qui concerne les mineurs, le consentement des deux parents est légalement requis. Dans le cas où un seul parent se présente avec l'enfant, l'important est de lui

demander s'il a le consentement de l'autre parent et surtout, d'être assuré de pouvoir retracer le parent absent en temps et lieu. Les membres du comité préféreraient obtenir un consentement écrit, mais expliquent que cette procédure est difficilement applicable dans les milieux hospitaliers où l'ajout de nouveaux formulaires semblent assez compliqué. Ils demandent le support de l'OPQ à ce sujet. M. Dupuis mentionne que cet exercice a déjà été fait en milieu scolaire en septembre 2003 et qu'il suffirait d'y prendre exemple. M. Dupuis ajoute qu'il y a trois dimensions au consentement : 1) légale, 2) déontologique, 3) éthique. Il s'agit de faire pour le mieux en tenant compte de ces trois aspects.

Dans le cas de personnes âgées démentes, il est suggéré de leur demander d'être accompagnées d'un proche. S'il n'y a personne, M. Dupuis précise d'être prudent et que dans ce cas, le tribunal entre en jeu.

D'autre part, M<sup>me</sup> Claudine Boulet demande si on doit avertir la SAAQ lorsqu'on fait une évaluation neuropsychologique dont les résultats indiquent que le patient ne peut conduire son automobile. M. Dupuis précise que d'un point de vue moral, on doit prendre un moyen raisonnable pour convaincre le patient de ne pas prendre son auto mais on ne peut initier des manœuvres de contrôle. Comme les résultats de l'évaluation seront acheminés au médecin traitant, ce sera à lui d'en avertir la SAAQ.

M. Charles Demers propose à M. Dupuis de former un atelier au sujet du consentement dans le cadre des congrès annuels de l'OPQ. Ce dernier préfère aller directement dans les milieux pour mieux répondre aux besoins.

À la fin de la rencontre, une copie du projet de formulaire d'autorisation à l'intervention en psychologie de l'Hôpital Jean-Talon a été remis à M. Dupuis pour opinion.

Après le départ de M. Dupuis, M. Marcel Courtemanche demande s'il y a des gens intéressés à former le sous-comité de réflexion concernant les problèmes liés aux co-signatures des rapports en milieu hospitalier. M. Steve Balkou, M<sup>me</sup> Andrée Deschênes, M<sup>me</sup> Terry Zaloum ainsi que M<sup>me</sup> Suzanne Spénard ont acceptés.

## **5. NORMES QUÉBÉCOISES POUR LES TESTS**

Concernant la normalisation du MMPI-2, M. Charles Demers nous informe qu'un logiciel d'interprétation avec des normes québécoises est en préparation. M. Pierre Gagnon, psychologue, a recruté 1000 participants pour élaborer ce logiciel.

M. Yves Beaulieu se dit insatisfait de la réponse de l'OPQ faite à notre dernière rencontre. M. Pierre Desjardins suggérait alors d'utiliser le jugement professionnel dans l'interprétation de tests psychologiques. Les membres de l'exécutif du comité demandent l'accord aux autres membres présents pour écrire une lettre au nom du comité demandant à l'OPQ de prendre une position claire concernant les normes québécoises pour les tests.

On nous informe que M<sup>me</sup> Josée Douaire, psychologue en milieu scolaire, a déjà commencé des démarches auprès de l'OPQ à ce sujet. Il est proposé de la consulter et ensuite de rédiger un projet de lettre conjointe qui sera envoyé par courriel pour consultation à tous les membres présents. Cette lettre sera envoyée à M. Pierre Desjardins, directeur de la qualité et du développement de la pratique.

## **6. SUIVI DES DOSSIERS :**

Présence de M<sup>me</sup> Rose-Marie Charest, présidente de l'OPQ.

## 6.1 Modernisation du système professionnel

M<sup>me</sup> Rose-Marie Charest mentionne que le président de l'Office des professions prévoit un projet de loi pour le printemps prochain. Présentement, il y a entente avec les autres ordres professionnels. M<sup>me</sup> Charest dit préférer faire avancer la notion de « diagnostic psychologique » en ayant une offensive plus agressive.

De plus, elle fait remarquer que les médias sont à l'affût de ce qui se passe avec la psychothérapie :

- Le 10 octobre dernier, l'animatrice Christiane Charrette recevait, à son émission radiophonique sur la Première Chaîne de Radio-Canada, deux invitées dont la profession est : *coach* de vie. Suite à des commentaires de quelques psychologues et après écoute de cette émission, M<sup>me</sup> Charest a demandé un droit de réplique à Radio-Canada.
- Prochainement, dans le cadre de l'émission de télé *Il va y avoir du sport* à Télé-Québec, M<sup>me</sup> Marie-France Bazzo animera un débat sur les psychothérapeutes. Dans le contexte actuel, M<sup>me</sup> Charest ne peut se mettre dans la mêlée à cause de son poste de présidente de l'OPQ. Elle a délégué M. Luc Granger pour participer à ce débat.

## 6.2 Autres

Au sujet du dossier Ph.D., M<sup>me</sup> Charest rappelle que l'OPQ n'a jamais exigé de diplôme Ph.D. Pour être membre, le D.Ps. avec un minimum de 15 crédits de recherche est exigé. Les universités ont apporté quelques changements : l'Université de Montréal ouvre un programme D.Ps. et l'UQAM accepte plus d'étudiants dans son programme D.Ps.

En ce qui concerne l'aspect financier des internes, M. Yves Beaulieu suggère qu'il y ait des subventions pour les étudiants en recherche. M<sup>me</sup> Charest a déjà proposé au gouvernement le permis junior en milieu d'études pour que les étudiants puissent avoir des revenus pendant leur formation et la réponse fut négative. La création d'une association d'internes en psychologie serait souhaitée pour ensuite obtenir l'appui de l'OPQ.

M<sup>me</sup> Nayel déplore le fait que l'Université de Montréal disqualifie certains milieux de stages par manque de superviseurs possédant un Ph.D. À ce propos, M<sup>me</sup> Charest fait remarquer que, dans certains milieux, la supervision se fait par des psychologues avec Ph.D. seulement, sans expérience clinique, et s'interroge sur ce qui est souhaitable pour les étudiants. Par ailleurs, elle mentionne que le problème se situe au niveau des accréditations aux universités. Par exemple, pour une accréditation de la SCP (Société canadienne de psychologie), le diplôme Ph.D. est exigé pour tous les superviseurs.

Une brève discussion a lieu sur le salaire des psychologues en milieu hospitalier.

## 7. DIVERS

### Équité salariale

Les psychologues ayant été exclus de la Loi sur l'équité salariale, de nombreux psychologues, et notamment de l'Association de psychologues, font des démarches auprès du Comité de l'équité salariale en vue de faire réviser la décision et prépare un dossier sur la relativité salariale. M. Charles Roy, psychologue au CLSC Villeray, est impliqué dans ce dossier et on peut laisser des commentaires à ce sujet dans sa boîte vocale au numéro suivant : (514) 376-4141, poste 316. De plus, M. André Gilbert mentionne que les syndicats ont l'obligation de défendre les psychologues et qu'il faut absolument faire des représentations en ce sens.

## **Télépsychiatrie**

M<sup>me</sup> Guylaine Saint-Pierre, du Centre hospitalier de St.Mary, mentionne qu'un psychologue de son milieu est impliqué dans un comité de télépsychiatrie sur le Web impliquant des séances de psychothérapie par Internet sous forme de visioconférence. Elle demande aux membres si cette réalité existe dans leur milieu. À Québec, une approche a été faite. Aussi, il est mentionné que M. Stéphane Bouchard, psychologue au laboratoire de cyberpsychologie de l'Université du Québec en Outaouais, supervise un projet de recherche pancanadien.

En terminant, M. Marcel Courtemanche annonce que M<sup>me</sup> Huguette Bérubé, psychologue au CHU Sainte-Justine, est présentement en congé de maladie et sera possiblement de retour à ses fonctions au début de l'an prochain. Tous les membres lui souhaitent un prompt rétablissement.

## **8. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Contrairement à ce qui avait été prévu à la dernière rencontre, les deux prochaines réunions auront lieu les 9 février 2007 et 18 mai 2007.

Micheline Bibeau  
Secrétaire médicale  
Service de psychologie du CHUM

/mb (2006-10-24)

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)  
Chef du Service de psychologie  
CHUM  
Président du comité